AVIGNON
Ville d'exception

Procès-verbal de l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA)

Projet de requalification du Pôle d'échanges Multimodal (PEM) d'Avignon Centre

Objet de la réunion	**Examen conjoint des PPA sur la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon – Projet Avignon Centre**	
Date et lieu	19 avril 2021 – Réunion en vidéoconférence	
Rédacteur	PARVIS/AREP - Michèle BATITI	Nbre de page : 4
Diffusé le	29 avril 2021	

Entité	**Nom**	**Adresse courriel**	**Présent(e)**	**Absent(e)**	**Excusé(e)**	**Diffusion**
Etat/ DDT	Mme BONNEAUD		X			X
Etat/ ARS	Mme DELORME				X	X
Etat/ UDAP	M. BOULANGER		X			X
Région	M. FANJEAU				X	X
Conseil départemental	M. PICARD		X			X
Syndicat Mixte Bassin de Vie d'Avignon (SCoT)	Mme GEORGES		X			X
Grand Avignon	Mme CHABIER		X			X
Grand Avignon	M. HARISMENDY					X
Chambre de Commerce et d'Industrie	Mme TAOUIL		X			X
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Mme ESTUBE				X	X
Chambre d'Agriculture	M. DOUCHAMPS				X	X
Compagnie Nationale du Rhône	Mme RIGAUD MOULIN			X		X
ASA des canaux de la Plaine d'Avignon	Mme POURPRE				X	X
Grand Delta	M. MAKOWSKI				X	X
Erilia	M. HERVE			X		X
Vallis	Mme COCHARD				X	X
Commune de Barbentane	Mme CHIROP-MARRA				X	X

Entité	Nom	Adresse courriel	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Diffusion
Commune de Caumont				X		X
Commune de Chateaurenard				X		X
Commune Les Angles	Mme DRAY		X			X
Commune Le Pontet				X		X
Commune des Morières				X		X
Commune de Noves				X		X
Commune de Rognonas				X		X
Commune de Vedène					X	X
Commune de Villeneuve				X		X
Ville d'Avignon	M. GONTARD		X			X
	Mme GIARD		X			X
	Mme BAILLY-MAITRE		X			X
	Mme CRIVELLI		X			X
	M. MARTIN		X			X
SNCF Gares & Connexions	Mme FREDIN		X			X
SNCF Immobilier	Mme MONGIBELLO		X			X
Parvis/AREP	Mme BATITI	michele.BATITI.ext@arep.fr	X			X

Ordre du jour :

- **Présentation du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon relatif au projet d'Avignon Centre – requalification du Pole d'Echanges Multimodal ;**
- **Recueil des avis des Personnes Publiques Associées sur ledit dossier.**

Cette réunion d'examen conjoint des Personnes Publique Associées (PPA) a pour objet de recueillir les avis sur la base du rapport complet préalablement transmis par la Ville d'Avignon à l'ensemble des PPA par courriel en date du 2 avril 2021.

La séance est ouverte par M. GONTARD, Adjoint municipal de la Ville d'Avignon délégué au développement territorial et urbain et aux grands projets. Il remercie l'ensemble des partenaires pour leur participation à cette réunion d'examen conjoint.

Il rappelle l'objectif de cette réunion, puis propose à Mme GIARD de présenter le contenu de ce dossier de Déclaration de projet et sa Mise en compatibilité avec le PLU d'Avignon.

1) Présentation du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon

Mme GIARD, directrice Planification et Développement Urbain de la Ville d'Avignon, introduit la présentation du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon. Elle expose les différents points qui seront abordés et précise que la présentation se fera à plusieurs voix ; à la fois la Ville, AREP et SNCF Gares & Connexions.

Elle poursuit avec le rappel du cadre règlementaire et précise les raisons qui justifient la mise en place de cette procédure de Déclaration de projet.

Elle passe ensuite la main au bureau d'études qui rappelle les enjeux du territoire, notamment en termes de transports et présente le site de projet et ses enjeux.

Le projet d'Avignon Centre avec les principes de conception du futur parvis de la gare est présenté par Mme BAILLY-MAITRE, directrice de projets de la direction de la Programmation de l'Aménagement Urbain de la Ville d'Avignon, accompagnée de Mme FREDIN, directrice de projet chez SNCF Gares & Connexions.

Le bureau d'études reprend ensuite pour exposer les incidences du projet sur l'environnement et les arguments justifiant l'intérêt général du projet. Il détaille pour finir les propositions d'évolution des pièces du PLU d'Avignon pour sa mise en compatibilité avec le projet.

2) Recueil des avis des Personnes Publiques Associées sur ledit dossier

Au terme de cet exposé, M. GONTARD invite les partenaires publics à exprimer, successivement par ordre de demande, leur avis sur le contenu du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon.

Ces avis et les observations éventuelles qu'ils amènent sont formalisés dans le tableau ci-après.

Entité	Nom	Avis	Observations
DDT	Mme BONNEAUD	Favorable avec observations	La DDT précise que sur le fond, l'Etat n'a aucune observation fondamentale sur ce projet de requalification du parvis et d'amélioration des mobilités durables et douces, mais quelques observations sur le projet de règlement et de zonage modifiés, présenté dans le dossier de mise en compatibilité : - Article 13 du règlement et dans le rapport de présentation (articles L.151-19 et L.151-23) : préciser que la modification ne concerne que la zone UFb ; - Rapport de présentation : préciser que les nouvelles destinations ne concernent que le secteur UFb ; - Plan de zonage : maintenir dans l'extrait du plan de zonage du PLU l'emplacement réservé au profil du Grand Avignon pour le tramway, dont le projet a été réalisé ; - Dossier de mise en compatibilité - Chapitre relatif aux documents d'urbanisme et de planification ne nécessitant pas de mise en

			<u>compatibilité :</u> Le risque inondation étant connu notamment à travers le PPRi du Rhône qui est une servitude d'utilité publique, il ne peut en aucun cas être mis en compatibilité. De plus, la DDT indique qu'elle n'est pas aussi « *optimiste* » sur l'absence d'aléa inondation au niveau du parvis, tout en précisant que cet « *aléa inondation n'est pas rédhibitoire pour le projet de réaménagement du parvis* ». La rédaction du paragraphe relatif à l'inondation est à reprendre de manière à **supprimer le terme de « compatibilité »** et à la place d'indiquer la **cohérence entre le projet de réaménagement du parvis et la connaissance actuelle du risque inondation.**
Conseil départemental	M. PICARD	Favorable	Le département précise que l'intérêt général du projet a bien été présenté avec les nombreux avantages pour l'accessibilité PMR et la végétalisation. Il souligne également que l'EBC n'est pas vraiment une protection adaptée au tissu actuel et que les mesures réglementaires prévues dans le cadre de la mise en compatibilité pour protéger les arbres existants et à venir sont bien plus adaptées ; à retenir également pour le futur PLU. *Avis favorable avec un projet de qualité.*
CCI	Mme TAOUIL	Favorable	La CCI a émis un avis favorable sur le projet qui propose *la création d'un lieu d'attractivité fort qui dépasse la notion d'échanges au profit de celle d'un lieu de vie et de services*.
Commune Les Angles	Mme DRAY	Favorable	Avis favorable sous réserve de l'avis des Bâtiments de France et de celui du Service de gestion des risques.
Syndicat Mixte Bassin de Vie d'Avignon	Mme GEORGES	Favorable	Avis favorable puisque le projet s'inscrit dans les orientations du SCoT. Le syndicat précise également qu'il s'agit *d'un beau projet qui prend en compte la végétalisation en centre urbain, la mobilité ainsi que la liaison avec l'intramuros.*
UDAP	M. BOULANGER	Favorable	L'ABF exprime sa grande satisfaction pour ce projet, qu'il suit depuis longtemps et de très près, et dont les avancées sont très positives. L'ABF adresse *un vrai satisfecit*.
Grand Avignon	Mme CHABRIER / M. HARISMENDY	Favorable	Le Grand Avignon précise qu'il s'agit de *l'aboutissement d'un vrai projet partenarial entre l'Intercommunalité et la Ville pour arriver à un bon compromis en faveur de la Mobilité*.

			Il souligne l'effort réalisé pour le traitement des îlots de chaleur urbain et de végétalisation, avec néanmoins un bémol sur le maintien des ailanthes du fait du caractère invasif de cet arbre et son odeur un peu nauséabonde, tout en respectant ce choix.

Pour répondre aux observations de la DDT, Mme GIARD indique que l'ensemble des remarques formulées seront bien intégrées dans le dossier de mise en compatibilité afin de mettre en cohérence les différents documents. Elle précise également que concernant l'emplacement réservé relatif au tramway, que celui-ci n'apparait pas sur l'extrait du PLU du dossier par souci de lisibilité. Elle souligne que cette procédure de mise en compatibilité n'a pas vocation à supprimer cet emplacement réservé et que l'extrait sera modifié en conséquence.

M. GONTARD a partagé le retour écrit du Conseil régional, qui s'excuse de ne pas pouvoir être représenté et qui émet un avis favorable pour le projet.

A la fin des échanges, M. GONTARD remercie l'ensemble des personnes publiques associées présentes de leur participation à cette réunion, ainsi que l'ensemble des équipes pour le travail réalisé.

La séance est levée à 16h45.